

# DÉMOGRAPHIE ET DUALISME SCOLAIRE

L'Institut des politiques publiques (IPP) vient de publier une étude<sup>1</sup> dressant le bilan des effets de la baisse du nombre des naissances depuis 2010 sur la scolarisation des enfants au cours préparatoire (CP) et en sixième, à Paris et dans dix-neuf autres grandes villes de France métropolitaine. La note met en évidence que l'École publique a absorbé l'essentiel de ce choc démographique tandis que les établissements privés sous contrat ont, pour l'essentiel, maintenu leurs effectifs et amplifié leur rôle dans le creusement des inégalités sociales et scolaires. Au regard de l'évolution des tendances à l'œuvre, il s'agit à la fois d'une mauvaise nouvelle pour l'École publique si rien n'est fait et d'un motif de satisfaction dans la perspective de la sortie du financement public de l'enseignement catholique.

## *Un choc démographique qui frappe pour l'essentiel l'École publique et profite à l'enseignement privé*

De 2010 à 2024, le nombre de naissance a chuté de 31,7 % à Paris et de 15,3 % dans les grandes villes étudiées. L'incidence de cette baisse sur les effectifs scolaires du premier degré s'est produite lors des rentrées 2016 et suivantes. Elle n'a affecté la classe de sixième des collèges qu'à compter de 2021. Les lycées ont commencé à subir les effets de cette diminution dès la rentrée 2025. Toutefois, elle paraît presque insensible dans l'enseignement privé sous contrat qui tire parti de cette situation.

À Paris, de 2016 à 2024, l'effectif des élèves du cours préparatoire a chuté de 24,4 % à l'École publique et de 3,8 % seulement dans les établissements privés sous contrat qui y accueillaient 28,4 % des enfants du premier degré en 2024, tous niveaux confondus, soit près du double du pourcentage France entière (14,4%). Le nombre de classes de CP de l'enseignement public a donc amorcé une nette décrue de 13,4 % tandis qu'il a connu une modeste érosion de 4,1 % seulement chez son concurrent, catholique pour l'essentiel. En définitive, la proportion d'élèves du cours préparatoire inscrits dans les établissements privés sous contrat est passée de 23,0 à 27,5 % durant la période considérée (+4,5 points en huit ans).

Dans les dix-neuf autres grandes villes, la moindre baisse du nombre des naissances de 2010 à 2024 s'explique par un décalage d'environ quatre années par rapport à Paris du retournement démographique. L'incidence sur les effectifs de CP a donc eu lieu plus tardivement, à partir de 2021. De 2020 à 2024, parmi les dix-neuf villes étudiées, huit ont enregistré une diminution du nombre d'élèves de CP allant de 0 à 5 % (Marseille, Montpellier, Toulon, Le Havre, Angers, Nice, Saint-Étienne et Rennes), six une réduction

---

<sup>1</sup> Pauline Charoussat et Julien Grenet, *Baisse démographique et dynamiques public-privé : vers une ségrégation scolaire accrue dans les grandes villes ?*, Institut des politiques publiques, note n° 124, mars 2026, 7 pages.

de cette population scolaire comprise entre 5 et 10 % (Nantes, Toulouse, Villeurbanne, Strasbourg, Nîmes et Lyon) et quatre une baisse de celle-ci de 10 à 15 % (Grenoble, Dijon, Lille et Reims). Une seule a connu une légère progression des effectifs : Bordeaux. Dans douze de ces villes, la part de l'enseignement privé au CP a crû de 1 à 3 %. Les auteurs de l'étude écrivent : « *On observe ainsi, dans des villes comme Angers, Dijon, Lyon, Nantes ou Villeurbanne, une augmentation de la part du privé en CP, comprise entre +1,6 et +3 points de pourcentage, pour des diminutions des effectifs comprises entre -4% et -11 %. À l'inverse, des villes comme Bordeaux ou Marseille, encore relativement épargnées par la baisse des effectifs de CP, n'ont pas connu d'évolution notable de la part du privé pour ce niveau scolaire.* »

L'examen de la situation des collèges aboutit à des constats similaires. De 2020 à 2024, à Paris, le nombre d'élèves de sixième a chuté de 14,4 % et celui du nombre des classes de 9,1 % dans l'enseignement public. Dans les établissements catholiques, le premier a subi une faible érosion de 1,4 % tandis que le second a enregistré une légère augmentation de 0,8 %. Cette évolution pour le moins contrastée s'est traduite par un renforcement de la part des élèves parisiens de sixième inscrits dans l'enseignement privé. Celle-ci est passée de 35,4 à 38,7 % (+3,3 points en quatre ans), une proportion nettement plus forte que celle observée dans l'ensemble du pays, de la sixième à la troisième : environ 21 %.

Dans les grandes villes étudiées, compte tenu du décalage dans le temps par rapport à Paris de l'inflexion démographique majeure que connaît la France, il est difficile de mesurer son incidence sur les effectifs des classes de sixième de l'enseignement public et des établissements catholiques. Néanmoins, la consultation des données publiées par le ministère de l'Éducation nationale en 2025 permet d'en déceler les discrètes prémices. De 2023 à 2024, les collèges publics ont vu leur effectif global diminuer de 18 500 unités (-0,7%) tandis que les collèges privés ont accueilli quelques centaines d'élèves en plus (+0,1%)<sup>2</sup>.

## ***Des tendances inquiétantes mais un atout en vue de la sortie du financement public de l'enseignement privé sous contrat***

Économistes, les auteurs<sup>3</sup> de la note n° 124 de l'IPP dessinent, toutes choses égales par ailleurs, le prolongement des tendances actuellement à l'œuvre à l'horizon 2035. Ils en déduisent que la part de l'enseignement privé, déjà très forte tant à Paris que dans les métropoles comme il a été rappelé plus haut, s'accroîtrait encore et les inégalités sociales qu'entraîne le dualisme scolaire s'approfondiraient davantage. Cette perspective rend

<sup>2</sup> *Repères et références statistiques*, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Éducation nationale, août 2025.

<sup>3</sup> Pauline Charoussat contribue à la revue *La Vie des idées* dont le siège est au Collège de France et Julien Grenet est normalien, directeur de recherche au CNRS et membre du Conseil d'analyse économique.

d'autant plus urgente la sortie du financement public de l'enseignement catholique, dont la baisse démographique de long terme rend la mise en œuvre plus facile.

Si rien n'est fait, la dynamique favorable aux établissements privés se poursuivrait inexorablement pendant une dizaine d'années au moins, sous l'effet notamment du retournement démographique apparu en 2010. À Paris, à la faveur de la baisse des effectifs, la proportion d'élèves du CP inscrits dans les écoles confessionnelles passerait de 27,5 % en 2024 à 33,6 % en 2030 (+6,1 points en six ans). Celle des enfants entrant en classe de sixième atteindrait 49,4 % en 2034 alors qu'elle s'élevait à 38,7 % en 2024 (+10,7 points en onze ans). Dans les grandes villes françaises sur lesquelles a porté l'étude de l'IPP, la proportion des élèves de CP inscrits dans un établissement catholique passerait de 19,8 à 22,3 %, de 2024 à 2030 (+2,5 points en six ans). Celle des enfants de sixième fréquentant l'enseignement privé atteindrait 40,8 % en 2035 au lieu de 36,3 % en 2024 (+4,5 points en onze ans). La corrélation entre l'évolution démographique et le renforcement de l'influence de l'enseignement catholique semble ainsi établie.

Par suite, conformément aux constats contenus dans les rapports de juin 2023 de la Cour des comptes<sup>4</sup> et d'avril 2024 de la mission parlementaire d'information<sup>5</sup> ainsi qu'à ceux consignés dans l'ouvrage de Pierre Merle intitulé *L'enseignement privé*<sup>6</sup>, les inégalités scolaires et sociales induites par le financement public de l'enseignement privé s'aggravaient très nettement, notamment lors de l'entrée au collège. Rappelons que la part des élèves issus de milieux favorisés et très favorisés, scolarisés dans des établissements privés sous contrat atteignait, en France, 55,4 % en 2021 au lieu de 40,0 % en 2000. À Paris, en 2024, cette proportion ressortait à 83,0 % pour les seuls élèves de sixième de l'enseignement catholique, soit une différence de 34 points par rapport à ceux des collèges publics. En 2035, elle devrait s'élever à 90,0 %, l'écart avec l'enseignement public se creusant ainsi encore plus nettement : 47 points. Dans les grandes villes de province, le même phénomène se produirait. Passée de 46,0 % en 2002 à 60,0 % en 2024 (+14 points en vingt-deux ans), la part des élèves des milieux très favorisés allant dans les établissements catholiques atteindrait 74 % en 2035 (+14 points en onze ans).

Mauvaise nouvelle au regard du rôle accru du l'enseignement privé sous contrat qu'elle entraîne, la chute du nombre des naissances depuis 2010, qui tend d'ailleurs à s'accélérer (-0,7 % par an de 2010 à 2015 ; -1,25 % par an de 2015 à 2020 ; - 1,75 % par an de 2020 à 2025), constitue, en revanche, un élément favorable pour la mise en œuvre d'un plan de sortie en six ans du système actuel de financement public des établissements catholiques. Dans le projet initial de la **Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP)**, sur le fondement de données globales de l'INSEE, la baisse démographique n'avait été

---

4 Cour des comptes, *L'enseignement privé sous contrat*, juin 2023, 159 pages.

5 Paul Vannier & Christopher Weissberg, *Le financement public de l'enseignement privé sous contrat*, Rapport n° 2423 de la mission d'information de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale, avril 2024, 178 pages.

6 Pierre Merle, *L'enseignement privé*, coll. Repères, Éditions La Découverte, 2025, 127 pages.

prise en compte que pour l'avenir (-4,4 % de 2025 à 2030), si bien qu'avaient été sous-estimées les surfaces rendues disponibles dans l'enseignement public pour accueillir les élèves des établissements privés durant le plan de sortie. En effet, n'avaient pas été prises en compte celles déjà libérées dans le passé. Si l'on compare les effectifs pris en charge du CP à la classe de troisième lors des rentrées scolaires 2016 (pic du nombre des naissances de 2010 arrivant au CP) et 2026, la baisse des effectifs atteint environ 0,28 million d'élèves. Celle-ci s'ajoute à celle de 0,44 million à intervenir de 2025 à 2030.

Dans ces conditions, en théorie, le million et demi d'élèves à accueillir durant le plan de sortie nécessiterait la construction nouvelle de huit millions de mètres carrés et non de onze. Pourrait s'y ajouter l'incidence, difficile à mesurer à ce stade, des déséquilibres géographiques et des disparitions d'établissements publics d'enseignement pouvant nécessiter des opérations immobilières. Par exemple, le nombre d'écoles élémentaires est passé de 31 415 à 30 547 (-3%), de 2016 à 2024. En définitive, les constructions à réaliser pourraient concerner 750 000 élèves et non 1 030 000. Le coût serait ramené de 24 à 17 ou 18 milliards d'euros (-25%).

### BAISSE GLOBALE DES EFFECTIFS DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES : RENTRÉES 2016 ET 2026

RENTRÉE		2016	RENTRÉE		2026	En milliers Δ
Classes	Années de naissance	Effectifs	Classes	Années de naissance	Effectifs	
CP	2010	832,8	CP	2020	738,2	-94,6
CE1	2009	824,6	CE1	2019	753,0	-71,6
CE2	2008	828,4	CE2	2018	758,6	-69,8
CM1	2007	818,7	CM1	2017	769,8	-48,9
CM2	2006	829,4	CM2	2016	783,6	-45,8
6°	2005	806,8	6°	2015	799,0	-7,8
5°	2004	799,4	5°	2014	811,4	+12,0
4°	2003	793,0	4°	2013	811,5	+18,5
3°	2002	792,7	3°	2012	821,0	+28,3
<b>TOTAL</b>	-	<b>7 325,8</b>	<b>TOTAL</b>	-	<b>7 046,1</b>	<b>-279,7</b>

Source : INSEE

**Dominique Goussot,**  
Responsable de la Commission « *Droit et Laïcité* »  
de la Fédération nationale de la Libre Pensée